



Association les Amis du Lac du Pont à l'Âge

Réunion du Bureau du Conseil d'Administration du jeudi 15 avril 2021 à 9h30

Membres du bureau du CA présents : Philippe Doyelle, Jean-Claude Canou, Martine Navarre, Marie-Christine Naudy

Comme mentionné dans le précédent compte rendu, il n'est actuellement pas possible de faire une réunion du CA compte tenu du contexte sanitaire. En effet ce dernier comprend 10 personnes et tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence 6 personnes ou plus est interdit (décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 ; <https://associations.gouv>)

Aussi pour la deuxième fois, afin de respecter les contraintes, il a été décidé de faire une réunion uniquement avec les membres du bureau. L'objectif étant de faire un point sur les travaux du groupe de travail du Comité de Coordination pour le site de Pont à l'Age au sein d'ELAN. Ce groupe a vocation à collaborer avec la communauté de communes de façon durable afin d'amener des idées, de faire des propositions et indiquer des objectifs pour l'aménagement de ce site. Le principal objectif est de mettre en place certaines activités pour l'été prochain mais aussi de mener une réflexion globale prenant en compte l'environnement, très important sur ce site inscrit qui impose certaines obligations.

Une première réunion « plénière » s'est tenue le 13 Mars, avec convocation d'ELAN, en présence d'élus dont Jean-Michel BERTRAND, Jean-Pierre PORTE, Jean-Paul POULET

Les deux thèmes déjà définis par ELAN ont été approfondis :

- **Accueil du public :** ce sujet regroupe tout ce qui concerne l'accès au site pour des activités diverses (pêche, randonnées, activités sportives, culturelles...) y compris l'exploitation de la forêt de loisir, activités nautiques avec réutilisation de la base de voile.)

- **Accueil touristique :** ce thème comprend les projets pour le camping (accueil du public sur plusieurs jours) ainsi que les activités et les services annexes qui peuvent être proposés

Une attention particulière devra être portée aux retombées économiques pour les communes et pour la communauté de communes aujourd'hui en charge de la gestion du site, sur les deux volets du projet.

Etant donné le nombre de participants 2 groupes de 6 personnes ont été créés. Pour chacun des groupes il y a des élus et des représentants d'ALPA. Chacun de ces groupes s'est réuni le 20 mars puis le 2 avril avec réflexion sur le terrain. Une synthèse a été faite le 9 avril.

Pour l'année 2021 des propositions sont émises portant entre autres sur :

- sentier de randonnée, parcours sportif, balisage du sentier pour la connaissance de la faune et de la flore, terrain de pétanque ou/et mini-golf, mise en place de tables de pique-nique, bancs, tables de ping-pong, jeux de plein air pour enfants
- des idées pour l'emploi de la salle
- création d'un parking pour personnes à mobilité réduite
-

Pour le futur :

- camping, aire pour camping-car
- lac ouvert à la baignade
- activités de loisirs aquatiques
- observatoires pour les oiseaux
- accrobranche
- passerelle pour rejoindre les deux rives du lac
- Salle : son aménagement et son utilisation
- Production d'énergie verte (électricité hydraulique)
-

Il est à noter qu'il existe une incertitude sur la conformité de l'assainissement de la salle.

Il nous faut contribuer à la définition des grands objectifs pour l'avenir de ce site. Que les actions énoncées ci-dessus puissent s'inscrire dans un grand projet que celui-ci soit à l'échelle régionale, nationale ou européenne. Quels enjeux écologiques, touristiques, économiques pour ce site ? Quelle philosophie à envisager pour ce projet sur le devenir de ce site ?

La volonté d'ALPA est que ce site reste dans le domaine public, de même que la salle, que ce soit un coin de nature préservé. Ne faut-il pas envisager une présence permanente sur le site afin de le sécuriser , de contribuer à la gestion des activités, ... ?

L'Arrêté ministériel du 2 novembre 1977 puis l'Arrêté d'inscription du 9 Janvier 1978 désigne le site du lac du Pont à l'Age comme « **SITE INSCRIT** »

Lors de la réunion du bureau il a été décidé de demander à chaque adhérent d'ALPA de contribuer à la définition de ce projet, de la philosophie du projet.

Aussi il vous est demandé de nous faire part de vos idées.

Modalité particulière de diffusion de ce compte rendu :

Etant donné que seuls les membres du bureau assistent à cette réunion, ce compte rendu est dans un premier temps diffusé aux membres du CA de qui on attendra un retour sous forme de validation, questionnements,

A l'issue de cette consultation le CR sera diffusé à l'ensemble des adhérents de l'association ALPA

M.C.N

***ALPA se donne pour objectifs d'organiser, favoriser et soutenir toute action
visant à la préservation de notre milieu naturel local.***

www.alpa87.fr

